

# Rapport annuel

## sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

# 2024



[pointfortenvironnement.fr](http://pointfortenvironnement.fr)

## SOMMAIRE

### 1- Présentation générale Pages 4-7

- Territoire desservi et compétences
- Localisation des unités de traitement
- Instances de décision
- Moyens humains et organisation des services

### 2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-13

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2024

### 3- Le PLPDMA 2024-2029 : réduire à la source les déchets Page 14

### 4- Le traitement des déchets : faire de nos déchets une ressource Pages 15-19

- Tri/conditionnement des emballages et du papier
- Stockage et recyclage du verre
- Valorisation des matériaux issus des déchèteries
- Stockage des inertes en ISDI
- Traitement spécifique des DDS
- Stockage des déchets ultimes en ISDND
- Tonnages sortants

### 5- Actions de sensibilisation Page 20-21

### 6- Suivi des indicateurs nationaux Page 22

### 7- Indicateurs financiers Pages 23-25



## INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 11 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2024, près de 89 000 tonnes de déchets ont été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet :

[www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr)

# 1 - Présentation générale

## du Point Fort Environnement

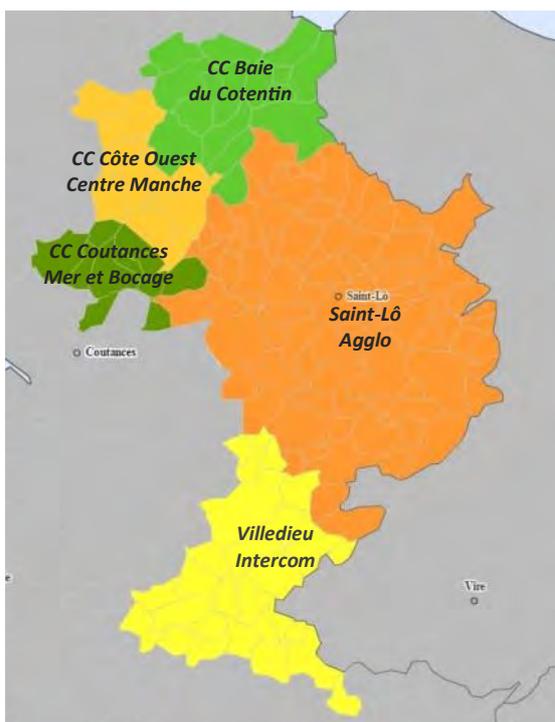
### . *Territoire desservi et compétences*

En 2024, le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 117 437 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers » .

Depuis la modification statutaire intervenue en novembre 2022, le Point Fort Environnement a le statut de syndicat mixte fermé à la carte, incluant un socle de compétences obligatoires et des compétences optionnelles.

#### Les compétences obligatoires :

- le traitement des ordures ménagères résiduelles, par valorisation, stockage ou élimination
- le traitement des biodéchets
- le traitement du tri sélectif (emballages et papier)
- la collecte des colonnes d'apports volontaires (emballages, papier)
- la collecte des colonnes à verre et le traitement du verre
- la réalisation et la participation à toutes études relatives aux compétences obligatoires.



- **5 EPCI adhérents, dont 2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire.**
- **117 437 habitants**
- **23% de la population de la Manche**

<b>CA Saint-Lô Agglo</b>	76 653 habitants
<b>CC de la Baie du Cotentin</b> (pour les communes d'Apperville, Auvers, Baupré, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)	13 845 habitants
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	5 610 habitants
<b>CC Villedieu Intercom</b>	15 663 habitants
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> (pour les communes de Auxais, Feu-gères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	5 666 habitants

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2024)

#### Les compétences optionnelles :

- la gestion des déchèteries (collecte et traitement). Cette compétence est exercée pour les CC Villedieu Intercom et Baie du Cotentin et pour la CA Saint-Lô Agglo.
- la gestion des quais de transfert de déchets incluant le transport des déchets entre les quais de transfert et les installations de traitement des déchets. Cette compétence est exercée pour les CC Villedieu Intercom, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin et pour la CA Saint-Lô Agglo.

**Le Point Fort Environnement peut également conclure des conventions portant sur la collecte, le tri, le transport et le traitement des déchets avec des partenaires privés ou des collectivités non adhérentes.**

## Localisation des unités de traitement des déchets

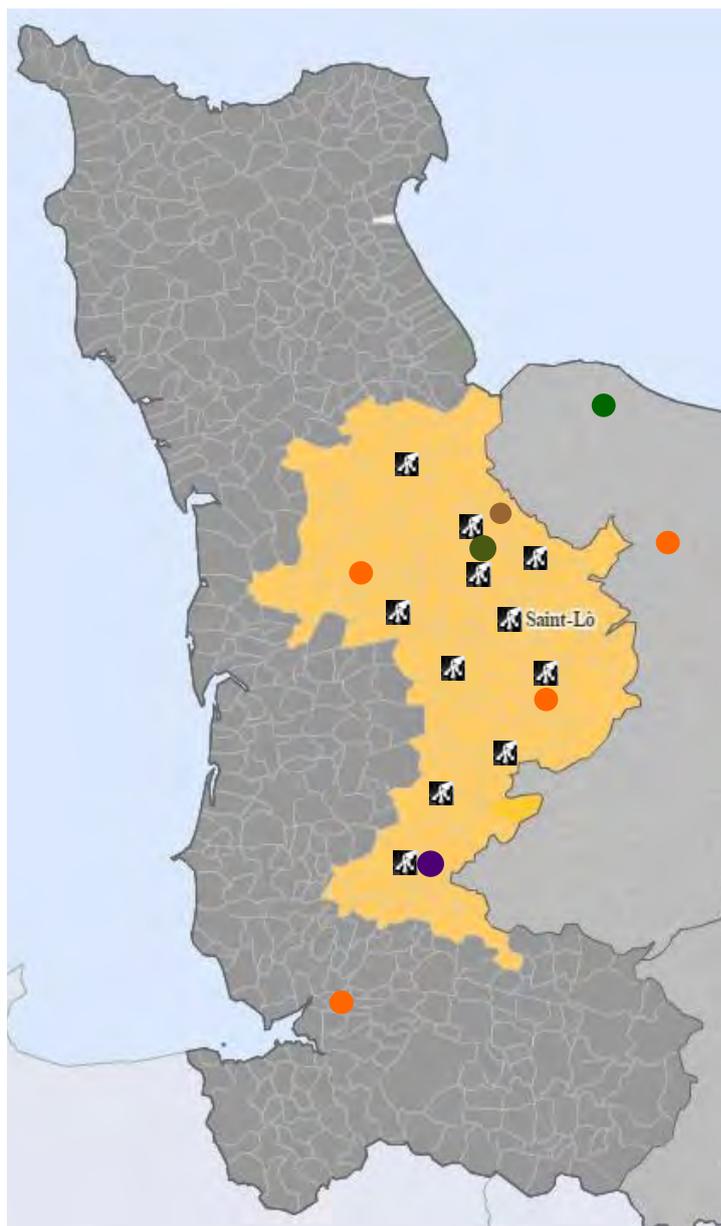
Localisation des installations de traitement des déchets au 31 décembre 2024



Pôle de valorisation de Cavigny - 2021



ISDND de Beauchêne à Saint-Fromond- 2021



Périmètre de compétences obligatoires du syndicat au 31/12/2024



Déchèterie de Saint-Clair-sur-Elle

### ● Pôle de Cavigny :

- siège administratif
- ateliers techniques
- quai de transfert pour la collecte sélective
- mise en balles du carton
- plateforme de stockage du verre
- quai de transfert des ordures ménagères
- quai de stockage et broyage de déchets verts

Exploitation : Point Fort Environnement

✎ **Réseau de 11 déchèteries** : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Pont-Hébert, Le Désert, Saint-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais.

Exploitation : Point Fort Environnement

### ● Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Beauchêne, à St-Fromond

Capacité : 45 000 t /an

Exploitation : Point Fort Environnement

### ● Installations de Stockage des déchets Inertes (ISDI) :

St-Martin d'Aubigny et Condé-sur-Vire (jusqu'en juin 2024) - Exploitation : Point Fort Environnement

Carrière d'Apilly—St-Senier-sous-Avranches - Exploitation : Groupe PIGEON

Carrière de Vaubadon (14) - Exploitation : Girard et Fosse et Cie

### ● Centre de tri des papiers/emballages à Villedieu-les-Poêles

Exploitation : SPHERE SAS

### ● Plateforme de compostage de Formigny pour les biodéchets

Exploitation : VEOLIA

## • Les instances de décision

### Le Bureau syndical

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code de la commande publique...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé du président, Laurent PIEN, et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Laurent PIEN, Président du syndicat mixte du Point Fort

Président	Laurent PIEN (CA Saint-Lô Agglo)
1 <sup>ère</sup> vice-présidente, chargée de la stratégie industrielle	Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)
2 <sup>ème</sup> vice-président, chargé des déchèteries	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
3 <sup>ème</sup> vice-présidente, chargée de la communication et des relations publiques	Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)
4 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'ISDND de St-Fromond	Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)
5 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'unité de méthanisation	Michel LHULLIER (CC Villedieu Intercom)
6 <sup>ème</sup> vice-président, chargé du budget et des ressources humaines	Eric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo)
7 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de la logistique et des infrastructures	Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)
8 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'analyse et de la stratégie financière	Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

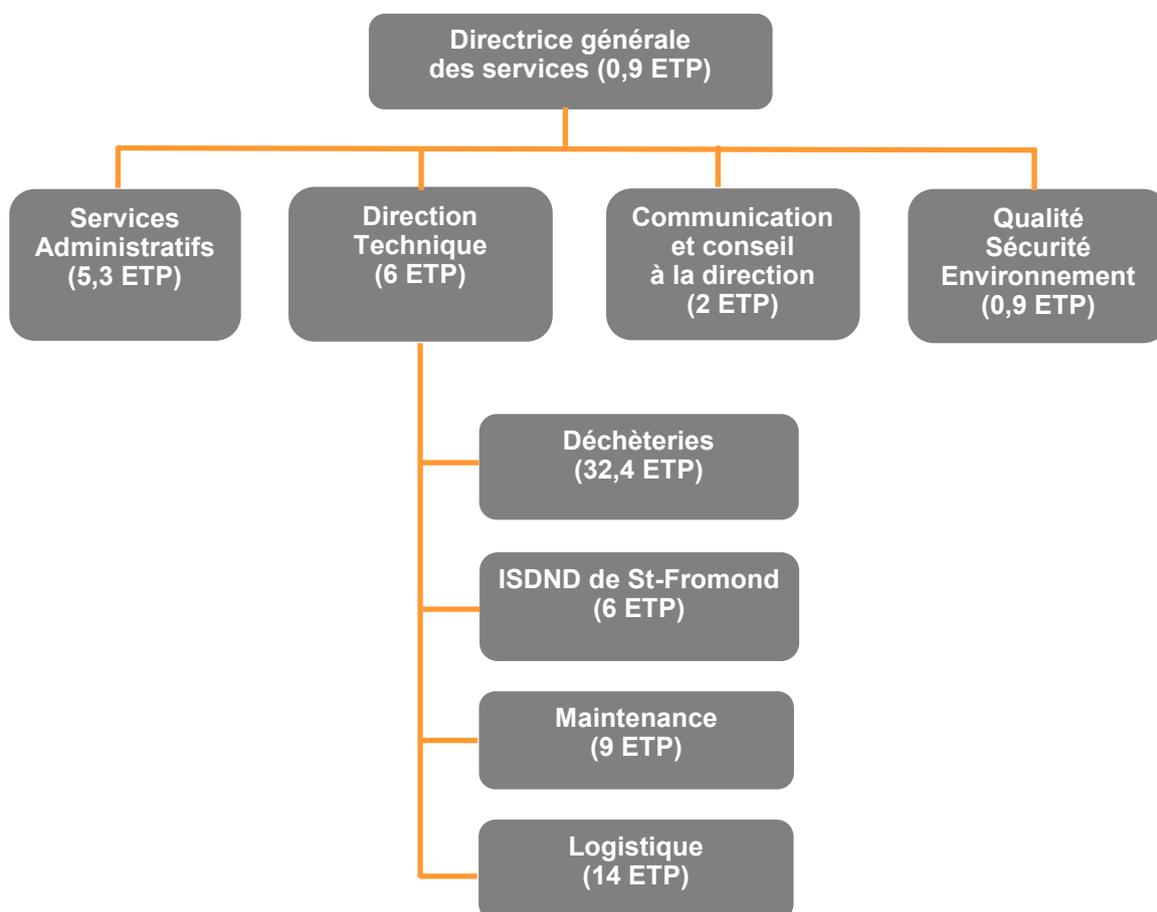
### Le Comité syndical

EPCI	Délégués titulaires au 31/12/2024
CC Côte Ouest Centre Manche	Loïck ALMIN, Christophe GILLES, Damien PILLON
CC Coutances Mer et Bocage	Corinne CLEMENT, Aurélie GIGAN, Hubert GUILLOTTE
CC Baie du Cotentin	Marie-Agnès HEROUT, Céline LAUTOUR, Michel LEBLANC, Chantal LELAVECHEF, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT
CC Villedieu Intercom	Serge BOSSARD, Jean LE BEHOT, Michel LHULLIER, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Charly VARIN
CA Saint-Lô Agglo	Antoine AUBRY, Philippe BRIARD, Lydie BROTON, Morgane BUISSON, Jacques CLAIRAUX, Eric FOLLAIN, Nicole GODARD, Valentin GOETHALS, Claude JAVALET, Pascal LANGLOIS, Sylvie LE BLOND, Denis LECLUZE, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Virginie METRAL, Laurent PIEN, Dominique QUINETTE, Emmanuel LUNEL, Patrick SIMON, Jérôme VIRLOUVET



## • Moyens humains et organisation des services

Au 31 décembre 2024, le Point Fort Environnement compte 76,5 agents ETP comme en 2023.



# 2- Les collectes séparées

## trier pour mieux valoriser

### • Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est de la compétence des collectivités adhérentes. On constate une nouvelle baisse des tonnages collectés en 2024 de 6,9% après une baisse de 9,4% en 2023.

La diminution de la production d'ordures ménagères peut s'expliquer par la montée en puissance des effets de l'extension des consignes de tri, des nouveaux schémas de collecte, de la tarification incitative (sur la CA Saint-Lô Agglo), de l'implication des habitants...

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités

Année	2020	2021	2022	2023	2024
kg/habt	194	193	151	136	127
tonnes	22 678	22 540	17 634	15 965	14 867

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée  
Moyenne française = 246 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie = 233 kg/habt INSEE en 2022

Moyenne Manche = 200 kg/habt INSEE en 2022

Source : OBDEC Normandie - Résultats synthétiques 2022

**- 1 098 t d'OM collectées et traitées,  
soit - 6,9% par rapport à 2023.**

Adhérents	OM collectées (en kg/habt)	OM collectées (en tonnes)	Evolution par rapport à 2023
Saint-Lô Agglo	120	9 193	-6%
CC Côte Ouest Centre Manche	116	660	-24%
CC Coutances Mer et Bocage	91	509	+1%
CC Baie du Cotentin	224	3 102	-5%
CC Villedieu Intercom	90	1 404	-7%



← Le Point Fort Environnement, qui dispose de camions équipés d'un bras de grue, réalise des prestations de collecte de colonnes enterrées ou semi-enterrées, dédiées aux ordures ménagères situées à Saint-Lô et à Coutances.

### • Les biodéchets

Dans le cadre de l'obligation du tri à la source des biodéchets, depuis le 1er janvier 2024, Saint-Lô Agglo a mis en place une collecte dédiée aux gros producteurs de biodéchets (professionnels, collectivités...). 118 t de biodéchets ont ainsi été collectés séparément.



## . La collecte sélective des papiers et emballages

Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement a fait évoluer les schémas de collecte sélective et a mis en place :

- l'extension des consignes de tri
- la collecte en monoflux (mélange papier et emballages).

En 2024, au cours du 1er semestre, la CC Coutances Mer et Bocage a mis en place la collecte au porte à porte des papiers et emballages. Fin 2024, seuls 20% des usagers disposent d'une collecte d'emballages et papier en apport volontaire.

### Une collecte en légère hausse en 2024

En 2024, le tonnage de papier et emballages est en légère augmentation par rapport à 2023 avec une hausse de 93 t (soit +1%).

Evolution des tonnages de papier et emballages collectés

Année	2020	2021	2022	2023	2024
kg/habt	45,3	47,3	64,1	70,4	71
tonnes	5 297	5 517	7 491	8 253	8 346

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 53 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie = 55,8kg/habt INSEE en 2022

Moyenne Manche = 63,4kg/habt INSEE en 2022

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-2022

### Moins d'apport volontaire, plus de porte à porte

Avec le passage de la collecte sélective en porte à porte (bacs jaunes ou sacs jaunes), le nombre de colonnes d'apport volontaire à collecter par le Point Fort Environnement a fortement diminué. En 2024, seule la CC de la Baie du Cotentin et les habitants de Saint-Lô (habitat collectif et centre ville) disposent de colonnes d'apport volontaire.

Au total, sur le territoire du Point Fort Environnement, il reste 143 colonnes dédiées au papier et aux emballages.



Adhérents	Papier+emballages collectés en 2024		Evolution par rapport à 2023
Saint-Lô Agglo	76,3 kg/habt	5 848 t	+2%
CC Côte Ouest Centre Manche	79,6 kg/habt	451 t	-4%
CC Coutances Mer et Bocage	61,8 kg/habt	347 t	-10%
CC Baie du Cotentin	46,4 kg/habt	642 t	+4%
CC Villedieu Intercom	67,5 kg/habt	1 058 t	0%



## . Le verre

### Une collecte en légère hausse

Concernant le verre, il n'y a pas de changement ; il est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement.

5 469 tonnes de verre ont été collectées en 2024, tonnage en légère augmentation par rapport à 2023.

Evolution des tonnages de verre collectés

Année	2020	2021	2022	2023	2024
kg/habt	44,3	46,9	46,4	46,3	46,6
tonnes	5 183	5 477	5 415	5 426	5 469

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 34 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie 2022 = 36,7 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2022 = 51,2 kg/habt INSEE

Source : Observatoire des Déchets de Normandie - Rapport technique DMA en Normandie - Année 2022

Adhérents	Verre collecté en 2024	Evolution par rapport à 2023
Saint-Lô Agglo	42,8 kg/habt 3 283 t	0%
CC Côte Ouest Centre Manche	55,8 kg/habt 316 t	+10%
CC Coutances Mer et Bocage	45,6 kg/habt 256 t	-11%
CC Baie du Cotentin	44,2 kg/habt 612 t	+3%
CC Villedieu Intercom	53,2 kg/habt 833 t	+3%

Le Point Fort Environnement dispose d'un parc de 463 conteneurs dédiés à la collecte du verre. Depuis 2024, les nouveaux conteneurs déployés sont équipés d'un accès PMR



## • Les déchèteries



En 2024, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 11 déchèteries. Au vu des compétences optionnelles proposées par les statuts du Point Fort Environnement, la CC Coutances Mer et Bocage et la CC Côte Ouest Centre Manche assurent la gestion de leur déchèterie respective (St-Sauveur Villages et Périers) depuis le 1er janvier 2023.

### Fréquentation

En 2024, 254 983 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en légère hausse par rapport à 2023.

2020	2021	2022	2023	2024
364 221	400 899	382 430	250 482	254 983

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

### Pass déchèterie



Depuis 2023, le Pass déchèterie est instauré dans le réseau de déchèteries du Point Fort Environnement. Principalement dématérialisé sous forme de QR Code, ce Pass est à présenter à chaque venue en déchèterie. Il donne accès à 18 passages par année civile et par foyer. Il est utilisable indifféremment dans toutes les déchèteries du syndicat mixte.

### Campagne de lutte contre les incivilités :

Afin de lutter contre les incivilités en déchèteries, en 2024 le Point Fort Environnement a déployé une campagne de sensibilisation. Déclinée en 3 slogans successifs, et positionnée à l'entrée des déchèteries, cette campagne a pour but :

- d'interpeler les usagers
- et de rappeler le respect et le comportement courtois qui doit prévaloir dans la relation entre les usagers et les gardiens/gardiennes de déchèteries.



## Déchets collectés

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou de traitement : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants (tout venant non valorisable), les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles, les ampoules, néons... ainsi que les objets pour la filière réemploi.

### Mise en place de la collecte d'amiante en 2024

- Fin 2024, la collecte de l'amiante a été mise en place à la déchèterie de Saint-Lô. Cette collecte concerne l'amiante lié (tôles ondulées en amiante-ciment, ardoises, canalisations...).
- Ce service est réservé aux particuliers du territoire du Point Fort Environnement, munis d'un Pass déchèterie. Les apports sont limités à 150 kg par an et par habitant.
- L'amiante est un déchet dangereux. Aussi, les conditions de transport et de dépôt sont réglementées pour la protection des usagers et des agents en charge de la collecte en déchèterie. L'inscription est obligatoire et les dépôts se font sur rendez-vous selon un planning de collecte préalablement défini.

### Collecte événementielle d'ASL

Une collecte éphémère d'articles de sports et de loisirs a été organisée sur 4 déchèteries du 12 août au 19 octobre 2024 en partenariat avec Tri Tout Solidaire et Ecologic.

## Déchets des professionnels

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon le règlement intérieur et les conditions tarifaires fixées par délibération. En 2024, ces accès payants ont généré une recette de 259 268 €.

## Tonnages collectés

En 2024, 36 692 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries. On constate une légère hausse des flux collectés, par habitant, notamment concernant les gravats et les encombrants. Le déchets verts sont quant à eux en baisse.

\*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries incluant la collecte au porte à porte des déchets verts

Année	2020	2021	2022	2023	2024
kg/habt	355	436	397	340	346
tonnes	41 519*	50 910*	46 325*	36 035*	36 792*

Base : Population municipale INSEE adhérente pour la compétence déchèteries au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne Normandie = 349 kg/habt INSEE en 2022

Moyenne Manche = 410 kg/habt INSEE en 2022

Source : Observatoire des déchets en Normandie - Rapport technique 2022 - Synthèse sur la gestion des déchets occasionnels + déchets dangereux



Flux collectés	Tonnages	%
Branchages / pelouse	13 871 t	38%
Encombrants	5 902 t	16%
Gravats (inertes)	7 874 t	21%
Mobilier	3 776 t	10%
Ferraille	1 222 t	3%
DEEE	1 045 t	3%
Bois	866 t	2%
Carton	1 112 t	3%
Textile	331 t	3%
Plâtre	269 t	
Huisseries	176 t	
Réemploi	113 t	
DDS et autres déchets dangereux (batteries...)	235 t	
<b>Total</b>	<b>36 792 t</b>	<b>100%</b>

## Synthèse des tonnages entrants 2024

88 983 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2024. Ce tonnage est en hausse de 22%, en raison principalement de l'augmentation des tonnages de DIB traités à l'ISDND de Saint-Fromond pour les professionnels, ce qui permet une optimisation technique et financière de l'ISDND. Le tonnage traité pour les adhérents est en légère baisse en 2024 par rapport à 2023.

Tonnages adhérents		Rappel 2023	2024	Kg/habt 2024*	%
Ordures ménagères et assimilés		15 965	14 867	126,6	22,5%
Biodéchets		0	118	1	
	Papier/emballages	8 253	8 346		
	Verre	5 426	5 469		
<b>Total collecte sélective</b>		<b>13 679</b>	<b>13 815</b>	<b>117,6</b>	<b>21%</b>
<b>Autres déchets issus principalement des déchèteries</b> (inclus collectes spécifiques de déchets verts et cartons au porte à porte)	Végétaux	16 335	13 871		
	Gravats	6 115	7 874		
	Encombrants	5 503	5 902		
	Mobilier	3 223	3 776		
	Carton	1 639	1 658		
	Ferrailles	1 114	1 222		
	DEEE	925	1 045		
	Bois	827	866		
	Textile	331	331		
	Plâtre	193	269		
	Menuiseries bois	164	176		
	DDS	135	153		
	Réemploi	44	113		
	Huiles de vidange	38	31		
	Piles	13	16,5		
	Pneus	10	21,5		
	Néons, lampes	4,5	4,5		
Cartouches	3	2,5			
Sports/loisirs (ASL)	2,5	5			
Batteries	1	0,5			
Radiographies	0,5	0,5			
<b>Total déchèteries et collectes spécifiques</b>		<b>36 621</b>	<b>37 338</b>	<b>351,7</b>	<b>56,5%</b>
<b>Total adhérents</b>		<b>66 265</b>	<b>66 138</b>	<b>596,9</b>	<b>100%</b>

\*Population INSEE adhérente du Point Fort Environnement 2024, soit :

- 117 437 habts pour les OMR et la collecte sélective
- 106 161 habts pour les déchèteries (compétence optionnelle)

### Tonnages clients

	Rappel 2023	2024
DIB	6 781	22 845

# 3- Le PLPDMA 2024-2029

## réduire à la source les déchets

**Le Point Fort Environnement et ses collectivités membres se sont engagés dans une démarche commune pour réduire la production de leurs déchets.**

### Un plan à l'échelle du Centre Manche

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe les 5 EPCI dans leur intégralité (Saint-Lô Agglo, Baie du Cotentin, Villedieu Intercom, Coutances Mer et Bocage et Côte Ouest Centre Manche), soit 186 877 habitants. Si l'élaboration du plan est commune, chaque communauté de communes, ainsi que le Point Fort Environnement, décide néanmoins des actions et des moyens alloués à son propre plan de prévention.

### Objectifs de réduction des déchets du PLPDMA

Ce plan s'étale sur 6 ans de 2024 à 2029. Le ratio cible en 2029 est de 515 kg/hab de déchets à traiter (hors gravats) contre 594 kg/hab en 2023 et 570 kg/hab en 2024 (soit -2 446 tonnes par an à l'échelle du territoire du PLPDMA).

### Plan d'actions : 5 grands axes de réduction

#### **Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter**

Cet axe vise principalement à favoriser la gestion domestique des biodéchets notamment au travers du compostage individuel ou partagé, à réduire la quantité de déchets verts arrivant en déchèteries et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

**Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire :** le Point Fort Environnement et les EPCI ambitionnent de donner l'exemple en matière de prévention et de réduction des déchets au sein de leur collectivité en développant de nouvelles pratiques plus économes en déchets et en sensibilisant leurs agents.

**Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons :** la promotion et le développement du réemploi, du don et de la réparation participent à la prévention des déchets mais aussi au développement de l'économie locale et circulaire. Les déchèteries du Point Fort Environnement sont des entrées stratégiques pour cet axe.

#### **Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public**

La prévention et la réduction des déchets se fait sur un temps long ; il s'agit de modifier les habitudes de consommation, de faire évoluer les pratiques concernant les déchets verts ou les biodéchets... C'est pourquoi des actions de sensibilisation envers le grand public doivent être déployées pour sensibiliser aux enjeux, et accompagner le changement.

#### **Axe 5 : Utiliser les instruments économiques favorisant la prévention des déchets**

Le Pass déchèterie, la redevance incitative... sont des leviers pour responsabiliser et favoriser/inciter à la prévention des déchets.



# 4 - Le traitement des déchets

faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

## • Le tri/conditionnement des emballages et du papier

Depuis 2022, le tri des emballages et du papier se fait dans le cadre d'un marché public, dont le titulaire est la SPHERE SAS.

- Les flux de collecte sélective collectés sur les territoires de Saint-Lô Agglo, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin, en porte à porte ou en apport volontaire, rejoignent le quai de transfert de Cavigny. Ils sont rechargés dans des bennes à fond mouvant et transportés en régie, par le Point Fort Environnement, jusqu'au centre de tri, situé à Villedieu-les-Poêles.
- Les flux de collecte sélective des territoires de Côte Ouest Centre Manche et de Villedieu Intercom sont conduits directement par chaque EPCI respectif au centre de tri de la SPHERE.

**8 352 tonnes de papier et d'emballages ont été réceptionnées par le centre de tri de la société SPHERE SAS en 2024.**

### Le process de tri

Le process du centre de tri est prévu pour traiter 12t/h. Il se décompose en 4 parties :

**1. Une zone d'alimentation avec ouvreur de sacs**

**2. Une zone de tri qui sépare la collecte sélective en 12 flux :** acier, aluminium, petits aluminium souples, briques alimentaires, carton, films plastiques, flux développement (plastique), gros de magasin, papier, emballages mix PEHD (plastique), PET clair (plastique) et les refus.



- Exploitation du centre de tri : SPHERE SAS
- Localisation : Villedieu-les-Poêles (50)
- Tonnages traités pour le Point Fort Environnement : 8 352 t de papiers et emballages en 2024



La zone de tri est elle-même divisée en plusieurs zones :

- Une zone de séparation des grands cartons, des métaux, des fibreux et des plastiques
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de fibreux (papiers/cartons)
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de résines plastiques
- Une zone de tri optique des différents flux fibreux
- Une zone de tri optique des différents flux de résines plastiques

**3. Une zone de contrôle qualité** (cabine de contrôle manuel)

**4. Une zone de stockage des différentes matières**

### Le conditionnement des matériaux

Les papiers triés sont expédiés en vrac chez les recycleurs. Les autres flux triés sont compactés à l'aide :

- d'une presse à paquets pour l'acier
- et d'une presse à balles pour les flux plastiques, cartons et aluminium.

### Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les papiers ou emballages sont chargés dans un compacteur et dirigés en unité de valorisation énergétique. Ils représentent 2 409 t en 2024, c'est à dire 29,4% du flux trié, soit 20,5 kg/habt, contre 18,3 kg/habt en 2023.

Gros de magasin	1 246 t
PET clair	441 t
PEHD/PP	420 t
Acier	362 t
Aluminium	48 t
Cartonnettes	1 330 t
Briques alimentaires	190 t
Papier	1 026 t
Flux développement (PET foncé...)	302 t
Films plastiques	345 t
Petits alus	31 t
Refus de tri	2 409 t
<b>Total sortant</b>	<b>8 150 t</b>

Tonnages sortants du centre de tri 2024 - Données repreneurs

Taux de freinte : le taux de freinte quantifie la perte de tonnages entre l'amont et l'aval de l'opération de tri. Il s'élève à 2,4%.



**NORMANTRI**  
INFINIMENT TRI, TOTALEMENT UNIS

Le Syndicat Mixte du Point Fort est actionnaire de la

Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri porte l'investissement, à Colombelles (14) d'un centre de tri public interdépartemental (Manche, Orne, Calvados) d'une capacité de 55 000 t pour apporter une solution pérenne, à coût maîtrisé, au traitement des emballages et papiers produits sur le territoire. Cette SPL exercera les missions de transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives (hors verre), ainsi que la valorisation des matériaux, le traitement/valorisation des refus de tri, la réalisation des caractérisations, la communication et sensibilisation. La mise en service industrielle est prévue pour la fin 2025.



## **. Le stockage et recyclage du verre**

Le verre, collecté par prestataire, est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, sur le site de Cavigny. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. 5 410 tonnes de verre ont ainsi été reprises en 2024.

## **. La valorisation des matériaux issus des déchèteries**

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés, hormis les inertes et encombrants qui sont enfouis :

- le bois de classe A est stocké sur une plateforme à l'ISDND de St-Fromond puis broyé et valorisé sous forme de combustible ;
- la ferraille est reprise pour recyclage ;
- les déchets verts sont broyés puis compostés sur 3 plateformes de compostage par le prestataire titulaire du marché ;
- le mobilier, les articles de bricolage et de jardin ainsi que les jeux et jouets sont pris en charge dans le cadre de la filière Ecomaison. Ils sont triés et principalement dirigés vers des filières de valorisation. La fraction non valorisée est éliminée ;
- les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sont pris en charge via l'éco-organisme ecosystem ;
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE pour être valorisé localement en vêtements d'occasion ou dirigé vers des plateformes de tri via l'éco-organisme Refashion ;
- Les objets et appareils pour réemploi sont repris par Tri Tout Solidaire de Saint-Lô ;
- le carton en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques est mis en balles sur le site de Cavigny avant d'être expédié chez les recycleurs.



## **. L'élimination des déchets inertes en ISDI**

Les gravats sont des déchets inertes. Ce sont les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..). A ce titre ils peuvent être stockés en Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI). En 2024, le Point Fort Environnement exploite deux ISDI : Saint-Martin-d'Aubigny et Condé-sur-Vire. Il fait également appel à deux ISDI privées situées à Vaubadon (14) et St-Senier-sous-Avranches (50).

## **. Le traitement des biodéchets**

Le traitement des biodéchets est effectué dans le cadre d'un contrat passé avec VEOLIA. Les biodéchets sont traités sur une plateforme de compostage agréée SPanC3, située à Formigny (14).

## **. Le traitement spécifique des DDS**

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets dangereux constitués principalement des peintures et pâteux, d'acides/bases, de solvants ou de produits non identifiés. Les DDS sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme EcoDDS. Une filière est dédiée aux professionnels et une autre aux particuliers.

## . Le stockage des déchets ultimes à l'ISDND de Beauchêne

### L'élimination des déchets ultimes

Exploitée depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond, reçoit les déchets non valorisés de ses adhérents, principalement les ordures ménagères et le flux des bennes « encombrants » des déchèteries. Elle reçoit également des déchets industriels banals (DIB) pour optimiser l'exploitation des casiers.

- Capacité : 45 000 tonnes/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 6 agents
- Tonnage traité : 44 090 t en 2024

### Tonnages traités en 2024

	2024	Rappel 2023
Ordures ménagères brutes	14 644 t	15 818 t
Encombrants	5 973 t	5 574 t
Compost déclassé	622 t	956 t
Refus issus du centre de tri	0 t	62 t
DIB clients	22 851 t	6 780 t
<b>Total ISDND de Beauchêne</b>	<b>44 090 t</b>	<b>29 190 t</b>

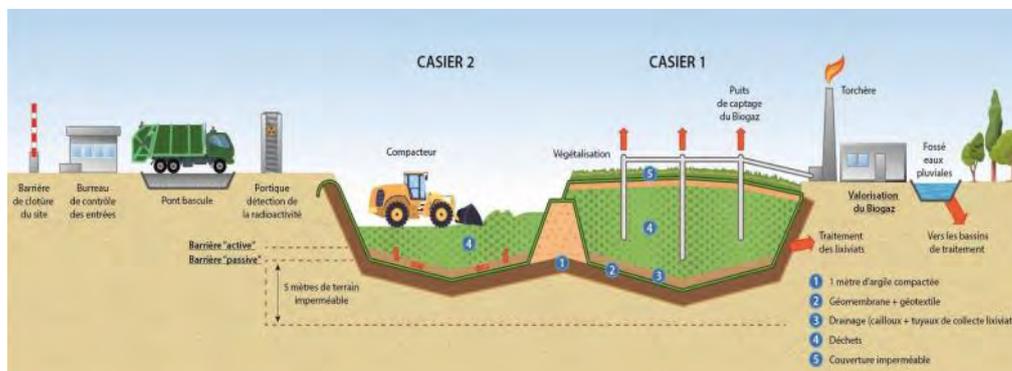
### Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.



### Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2024, ce sont successivement les casiers 5a et 5b de la zone d'exploitation 3 qui ont été exploités.



### Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 1,1MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à une unité de traitement par osmose inverse et à un évapo-concentrateur, ont permis de traiter in situ, 15 322 m<sup>3</sup> de lixiviats en 2024. 83% du biogaz capté a été valorisé.



## • Tableau récapitulatif des tonnages sortants

<b>Elimination</b>	<b>Adhérents Point Fort</b>	<b>29 113</b>
	<i>dont ISDND de St-Fromond (ordures ménagères, encombrants, compost déclassé...)</i>	21 239
	<i>dont ISDI (déchets inertes)</i>	7 874
	<b>Clients</b>	<b>22 851</b>

<b>Filières de valorisation matière ou énergétique</b>	Verre	5 410
	Mobilier	3 776
	Carton ondulé	1 496
	Ferraille	1 222
	Papier	1026
	Emballages en carton 1.02	1330
	DEEE	1045
	Bois	1 032
	Gros de magasin	1246
	Emballages en acier	362
	Emballages plastiques - PET clair	441
	Textiles	331
	Emballages plastiques—PEHD/PP	420
	Emballages plastiques- flux développement	302
	Briques alimentaires	190
	Films en plastique	345
	Menuiseries bois	176
	Emballages en aluminium + petits alu	79
	Huiles de vidange	31
	Piles	16
	Pneus	22
	Plâtre	269
	Néons, lampes	4,5
	Cartouches	2,5
	Articles de Sports et Loisirs	5
	Batteries	0,5
	Radiographies	0,5
Refus de tri	2 409	
<b>Total</b>	<b>22 989 t</b>	

<b>Valorisation organique</b>	Déchets verts broyés et compostés	<b>13 871 t</b>
	Biodéchets compostés	<b>118 t</b>

<b>Réemploi</b>	<b>153 t</b>
-----------------	--------------

<b>Filière DDS (Déchets diffus spécifiques = déchets spéciaux)</b>	<b>135 t</b>
--	--------------

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 29 113 t de déchets ont été éliminés sur les 66 138 t collectées, soit un taux global de valorisation de 56%.

# 5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri et de la réduction de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes en accompagnant les usagers vers des pratiques plus vertueuses.

## • Les actions de proximité

### « Laisse parler ton cœur »

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec ecosystem, Ecomaison et l'association Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Cette collecte était organisée sur l'ensemble du réseau de 11 déchèteries.



### Recycl'Concert

A l'occasion du festival Les Rendez-Vous Soniques, un recycl'concert était organisé au Normandy, à Saint-Lô le 6 novembre 2024 : contre un équipement électrique ou électronique apporté, une place était offerte pour le spectacle de Sapritch « I feel good ». 42 personnes ont participé à cet événement co-organisé avec le Conseil Départemental et Tri Tout Solidaire.



### Festival 5R Nouvelle'R

Le Point Fort Environnement était présent au festival Nouvelle'R avec un stand dédié à la prévention des déchets (atelier upcycling et panneaux de sensibilisation).

### Sur l'Air du réemploi

Le Point Fort Environnement était présent à l'événement organisé par Tri Tout Solidaire, « Sur l'air du réemploi », pour sensibiliser au don et à la réutilisation et à l'achat de seconde main.



### Sensibilisation

Le Point Fort Environnement se déplace pour sensibiliser au tri et à la réduction des déchets. Des interventions ont ainsi eu lieu chez France Terre d'Asile, à la villa Myriam ou au centre Mandela (café-échange).

### Participation à la semaine « Tous au compost »

Pour la 1ère année, en 2024 le Point Fort Environnement a participé à « Tous au compost! » un événement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques. Un stand a été organisé dans chacune des 11 déchèteries du syndicat.



### Opération broyage

5 jours de broyage ont été réalisés e déchèteries , en partenariat avec IPE Environnement. afin de sensibiliser à l'intérêt du broyage et à l'utilisation du broyat pour le jardin.



### SERD (Semaine européenne de la réduction des déchets)

Le Point Fort Environnement a organisé différentes animations à l'occasion de la SERD : atelier déco table de Noël zéro déchet, atelier décors de sapin zéro déchet, publications réseaux sociaux, visite de Tri Tout Solidaire...



### Collecte d'appareils électriques

Organisée dans le quartier Ferro à Saint-Lô en partenariat avec Manche Habitat et Tri Tout Solidaire cette collecte a permis de sensibiliser les habitants du quartier au tri et réemploi des DEEE.



### *• Visites de l'ISDND de Saint-Fromond*

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours et l'exploitation du site. Des visites grand public ou scolaires ont également lieu. En 2024, 104 personnes ont ainsi été accueillies à l'ISDND de Saint-Fromond.



### Participation à la Semaine du développement durable

Dans le cadre d'un appel à projet, le Point Fort Environnement a participé à la semaine du développement durable organisée par la ville de Saint-Lô (goûter anti-gaspi, animation ludothèque, collecte d'articles de sport)



### *• Visites des déchèteries*

Les déchèteries reçoivent plus de la moitié des déchets à traiter. Aussi il est important de sensibiliser au rôle et au bon usage des déchèteries. 4 visites ont été organisées en 2024, auprès du public scolaire.



### *• Autres actions*

- Mise à jour et suivi du site Internet et des réseaux sociaux
- Réalisation et diffusion de supports de communication
- Communication interne (bulletin interne, visites agents, digital clean-up day...)
- Suivi qualité : caractérisation des flux de déchets (emballages)
- Relations presse (points presse, communiqués de presse)
- Numéro vert et fiches contact (site Internet) dédiés aux services usagers.

# 6 - Suivi des indicateurs nationaux

## • Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif de la loi AGEC : -15% de DMA en 2030 (année de référence 2010 - Base 100 en 2010)**

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Dans ce calcul, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits - base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	91	90	88	88	69	62	58	-42%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	98	98	95	100	116	124	124	+24%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	128	135	123	149	136	123	118	+18%
<b>DMA (hors gravats)</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>108</b>	<b>111</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>106</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>-5%</b>
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819			

Bien que la production de DMA/habitant hors inertes poursuive sa baisse en 2024, il reste une marge de progrès pour atteindre -15% en 2030.

## • Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)**

**Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2010
<b>DMA (en t) hors inertes</b>	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	68 822	70 780	66 662	74 125	67 708	60 052	58 264	+18%
<b>Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)</b>	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	25 648	26 775	32 081	33 499	27 081	22 410	21 239	-3%
<b>Part des DMA enfouie</b>	<b>48%</b>	<b>44%</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>	<b>38%</b>	<b>48%</b>	<b>45%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>	<b>36%</b>	
<b>Part valorisée <sup>(1)</sup> (valorisation matière)</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>57%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>	<b>62%</b>	<b>52%</b>	<b>55%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>	<b>64%</b>	

<sup>1)</sup> La part valorisée est calculée en déduction de la part enfouie

Le taux de valorisation est stable en 2024 et très proche de l'objectif de 65% de valorisation.

**Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010**

	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2010
<b>Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>86</b>	<b>91</b>	<b>83</b>	<b>87</b>	<b>104</b>	<b>108</b>	<b>87</b>	<b>75</b>	<b>68</b>	<b>-25%</b>
nb d'habts (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819			

### Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

Malgré l'arrêt de la méthanisation, les déchets non inertes enfouis ont diminué de 25% entre 2010 et 2023. Cet indice est calculé sur le ratio enfoui/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence ou aux variations de population / adhérents. **NB : à partir de 2023 les encombrants des déchèteries de Périers et St-Sauveur-Villages ne sont plus enfouis au Point Fort Environnement, ce qui limite la comparaison.**

# 7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2024 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (170 582 € HT)
- le tri de la collecte sélective (1 674 562 € HT)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration et osmose inverse à l'ISDND de Beauchêne (277 464 € HT)
- l'entretien des espaces verts (61 980 € HT)
- le broyage du bois (19 344 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux (235 669 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (42 788 € HT)
- le traitement par charbons actifs à l'ISDND (46 760 € HT)
- le traitement de gravats en ISDI (40 108 € HT)
- le traitement du plâtre (27 524 € HT)
- le traitement des huisseries (24 825 € HT)
- les autres services (assurances, location entretien vêtements de travail, dératissage...)

## INVESTISSEMENT 2024

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 864 874,64	10 - Dotations, fonds divers et réserves	218 956,08
20 à 23 - Immobilisations	430 464,99	13 - Subventions d'investissement	157 916,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 671,42	20 à 23 - Immobilisations	24 600,00
041 - Opérations patrimoniales	57 800,40	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 992 512,45
		041 - Opérations patrimoniales	57 800,40
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 516 811,45</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>4 451 784,93</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>934 973,48</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>969 175,19</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>1 904 148,67</b>		

## FONCTIONNEMENT 2024

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	7 344 736,09	013 - Atténuations de charges	201 188,80
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 430 807,47	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 487 873,18
		73 - Impôts et taxes	150
65 - Autres charges de gestion courante	281 005,54	74 - Dotations, subv et participations	12 816 090,25
66 - Charges financières	1 772 273,79	75 - Autres produits de gestion courante	476 389,73
67 - Charges exceptionnelles	61,20	76 - Produits financiers	2 959 145,53
68 - Dotations aux provisions et amortissements	1 755 000,00	77- Produits exceptionnels	5 586,43
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 992 512,45	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 671,42
<b>Total des dépenses</b>	<b>18 576 396,54</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>21 110 095,34</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 2 533 698,80</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>3 836 224,61</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>6 369 923,41</b>		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

<b>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CFU2024) - voir page précédente pour les principales prestations</b>	<b>3 128 410</b>
<b>Droits d'accès aux centres de traitement</b>	<b>12 100 119</b>
Participation des communes	10 058 716
Clients/conventions	1 782 135
Accès des professionnels aux déchèteries	259 268
<b>Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CFU2024) dont</b>	<b>2 750 185</b>
Citéo (emballages et papier)	2 512 795
Eco DDS / OCAD3E / EcoMobilier / ECO TLC	237 390
<b>Recettes perçues au titre de la valorisation</b>	<b>998 931</b>
Bouteilles et flacons plastique	191 701
Ferraille	106 874
Papier / Gros de magasin	177 285
Cartonnette/Carton	244 035
Acier / Aluminium	114 069
Verre	133 858
Broyat de bois	30 637
Batteries	161
Radiographies	311

## COUTS COMPLETS ET COUTS AIDES 2024 PAR FILIERE

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (adhérents et clients).

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides perçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

Année 2024	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	TRI SELECTIF VERRE/PAPIER/EMBALLAGES
Coûts structures techniques	8 918 410 €	3 502 885 €
Coûts structures générales	586 894 €	172 882 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>9 505 304 €</b>	<b>3 675 767 €</b>
Recettes clients et repreneurs	2 381 187 €	766 940 €
<b>COUT TECHNIQUE</b>	<b>7 124 117 €</b>	<b>2 908 827 €</b>
Soutiens Eco Organismes	0 €	2 333 458 €
<b>COUT PARTAGE</b>	<b>7 124 117 €</b>	<b>575 369 €</b>
Fonds de soutien	2 371 025 €	408 382 €
Autres recettes	237 098 €	178 644 €
<b>COUT AIDE</b>	<b>4 515 995 €</b>	<b>-11 658 €</b>
	<b>38,5€/habt*</b>	<b>-5,1€/habt* (tri) 22 €/hab** (collecte CAV jaune) 1,2€/habt* (collecte verre)</b>
	<b>303,5 €/T</b>	<b>-72€/T (tri) 377 €/T (collecte CAV jaune) 27,4€/T (collecte verre)</b>

Année 2024	DECHETERIES	TOTAL
Coûts structures techniques	4 637 295 €	17 058 590 €
Coûts structures générales	405 389 €	1 166 166 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>5 042 684 €</b>	<b>18 223 755 €</b>
Recettes clients et repreneurs	1 301 353 €	4 449 480 €
<b>COUT TECHNIQUE</b>	<b>3 741 331 €</b>	<b>13 774 275 €</b>
Soutiens Eco Organismes	423 916 €	2 757 374 €
<b>COUT PARTAGE</b>	<b>3 317 416 €</b>	<b>11 016 901 €</b>
Fonds de soutien	179 739 €	2 959 146 €
Autres recettes	66 234 €	481 976 €
<b>COUT AIDE</b>	<b>3 071 443 €</b>	<b>7 575 780 €</b>
	<b>28,9 €/hab***</b>	
	<b>82,3 €/T</b>	

Le nombre d'habitants est déterminé par l'adhésion ou non aux compétences optionnelles : \*Traitement des OMR / tri sélectif / collecte du verre : 117 437 habitants - \*\*Collecte des CAV jaunes : 24 501 habitants - \*\*\* Déchèteries : 106 161 habitants

## Glossaire

### Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

#### ● **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

#### ● **ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

#### ● **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par osmose inverses et évapo-concentration.

#### ● **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés, réemployés ou compostés n'y sont pas soumis.

#### ● **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

#### ● **Méthanisation :**

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

#### ● **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

#### ● **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

#### ● **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

### Filière déchèteries :

#### ● **DEEE ou D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

#### ● **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

#### ● **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

### Filière tri sélectif :

**Citeo** : Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citeo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



